

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 856)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS11

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à affirmer clairement que le non-respect des règles par un centre de santé entraîne le retrait de son agrément.